

la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Grand Saint-Vincent : Une tradition à faire revivre !



Ce samedi 25 janvier, Champillon a célébré son saint patron des vigneronns avec ferveur et convivialité. Vous étiez nombreux à assister à la cérémonie et au vin d'honneur offert par le champagne Alexandre MEA, bercés par les douces notes de la fanfare Dom Pérignon d'Hautvillers.



Mais qui était donc saint Vincent ?

Vincent de Saragosse, diacre espagnol au service de l'évêque Valère (290-315), a été martyrisé en 304 à Valence lors de la persécution de Dioclétien. Vénéral depuis le Moyen Âge, son culte s'est répandu grâce à la dissémination de ses reliques, notamment sa tunique, et aux nombreuses églises qui lui sont dédiées. Après le XVI^e siècle, la tradition populaire l'a consacré patron des vigneronns.

Pourquoi évoquer aujourd'hui celui qui veille sur nos vigneronns ? Parce que son invocation résonne encore dans l'église: "Grand Saint Vincent, puissant auprès de Dieu, intercède pour nous, exauce-nous du haut du grand ciel bleu..."

Ces paroles prennent tout leur sens, au-delà de leur dimension religieuse. Elles nous rappellent l'importance de préserver et de transmettre nos traditions. C'est pourquoi je formule un vœu : que les vigneronns de Champillon puissent recréer une confrérie ou, à tout le moins, une association dédiée à faire vivre cette belle célébration, comme cela se fait dans de nombreux villages alentour.

Aujourd'hui, c'est la commune qui organise l'événement, mais il me semble naturel que la nouvelle génération de vigneronns prenne le relais et s'approprie pleinement cette fête emblématique. L'enthousiasme des participants cette année me laisse espérer qu'en janvier 2026, nous pourrons revivre les moments d'antan : une salle des fêtes comble, un petit-déjeuner vigneron au champagne Devavry, un long cortège, une ambiance festive et chaleureuse...

Dans un contexte où le champagne traverse quelques difficultés économiques, il est plus que jamais essentiel de renforcer notre unité et notre attachement à notre patrimoine. D'autant plus que cette année marque un anniversaire particulier : les 10 ans du classement de notre vignoble au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À ce propos, réservez dès maintenant votre soirée du vendredi 4 juillet ! Nous attendons 4.000 personnes dans le village pour une célébration exceptionnelle, avec en point d'orgue un spectacle de drones au-dessus du vignoble. Un moment magique à partager en famille et entre amis !

Enfin, je laisserai le mot de la fin à la sagesse vigneronne : "À la Saint-Vincent, l'hiver se meurt ou prend vigueur..."
À voir ce que la météo nous réserve cette année !

Votre maire, Jean-Marc BEGUIN

- SOMMAIRE**
- PAGE 1** / Edito
- PAGE 2** / Retour sur la Saint-Vincent
- PAGE 3** / Le cours d'art floral
Atelier couture
Après-midi récréative "jeux en bois"
Réunion du Comité des Fêtes
Don de matériaux pour "Donne ton soutif"
Le camion à pizzas
Recensement obligatoire
Permanence de la Maison de l'Habitat
- PAGE 4** / Distributeur de pain
Propreté de la commune
Soutenez la restauration des églises d'Ambonnay et Hautvillers
Suivi sanitaire de l'eau
Les demandes d'urbanisme
Calendrier des chasses en battue
L'agenda

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguिन@champillon.com

Adjoints :

. jp.crepin@champillon.com

. s.petit@champillon.com

. mm.adam@champillon.com

. k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com

reprend toutes ces informations.

Retour sur la Saint-Vincent

La Saint-Vincent a été célébrée le samedi 25 janvier à Champillon, à l'initiative du maire et sous la responsabilité de l'adjointe au maire Kirsten Neubarth. Lors du défilé avec la fanfare d'Hautvillers depuis le haut de la rue Pasteur, les participants se sont dirigés vers l'église, où a eu lieu la célébration réalisée par le Diacre, Patrice Pitois. Le vin d'honneur s'est tenu au Champagne Alexandre Méa. Nous remercions tous les participants qui ont bien voulu porter les tenues traditionnelles, Emmanuelle Philipponnat pour la préparation de cette célébration, et Lydie Jacquesson pour la confection de costumes et l'organisation du cortège des enfants.



Le cours d'art floral

Le jeudi 23 janvier 15 personnes ont participé au cours d'art floral. Nous avons réalisé une composition en hauteur. Dans un support en mousse, nous avons piqué 2 amaryllis, des freesias, 2 tulipes avec à la base des feuilles d'aspidistra pliées.



Atelier couture

L'association Familles Rurales propose un **atelier couture le samedi 15 février à 14h15** à la salle Clair-Vigne.

Sabine Lorenzi, couturière professionnelle, propose de vous accompagner afin de réaliser votre sac de course personnalisé.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter Sylvie Andrieux pour réserver au **06.84.53.16.69**.

Après-midi récréative "jeux en bois"

Ce sont près de 90 personnes de tout âge qui se sont déplacées à la salle Henri Lagauche.

Toute la journée, petits et grands ont pu jouer avec des jeux traditionnels en bois mis à leur disposition. Chacun a pu prendre plaisir à se retrouver et partager un moment familial et convivial. Merci aux Champillonnais de nous avoir rendu visite.



Don de matériaux pour "Donne ton soutif"

Les bénévoles de l'association "Donne ton Soutif" sont déjà à l'œuvre afin d'embellir leur stand et leurs nombreuses manifestations. Ils ont besoin de vous !

Ils sont à la recherche de **laine rose** et de **draps propres en coton** (blanc ou rose).

Si vous avez ces matériaux et souhaitez les aider, n'hésitez pas à effectuer un dépôt auprès de Madame Laurence Vallois au 25 rue Henri Martin entre les mois de mars et juin.

Merci pour votre soutien !

Le camion à pizzas

La Pizza Champenoise revient à partir du 12 février, un mercredi sur deux, sur le parking de la salle des fêtes **à partir de 18h15**.

Vous pouvez réserver au : **07.63.94.98.13**.

Voici les dates de présence du camion : 12 février, 26 février, 12 mars, 9 avril, 23 avril, 7 mai.

Recensement obligatoire : ne tardez pas à répondre !

Nous vous rappelons que le recensement est une **démarche obligatoire** et essentielle pour mieux connaître la population de notre commune.

Vous avez reçu une notice internet contenant vos codes d'accès personnels, indispensables pour remplir le questionnaire en ligne. Nous vous invitons à le compléter dans les plus brefs délais.

Attention : le défaut de réponse peut entraîner une amende.

En cas de question ou de difficulté, la mairie et votre agent recenseur, Gabrielle Martin, sont à votre disposition pour vous accompagner.

Merci pour votre coopération !

Permanence de la Maison de l'Habitat

La Maison de l'Habitat organise de nouvelles permanences sur le territoire.

Besoin de conseils pour améliorer les performances et le confort de votre logement ? Venez rencontrer leur équipe et bénéficier d'informations et de conseils neutres et gratuits sur la rénovation énergétique et les aides financières pour vos travaux.

Rendez-vous : - **Vendredi 14 février à la mairie de Dizy**

- **Vendredi 14 mars sur le parvis de la mairie de Tours-sur-Marne**

Plus de renseignements au **03.56.54.00.37** ou à **contact@maison-habitat-epernay.fr**



La Maison de l'Habitat vient à votre rencontre

Le service public d'accompagnement à la rénovation énergétique

Un conseil gratuit, neutre et indépendant

Propriétaire ou copropriétaire d'une maison ou d'un appartement que vous occupez, futur propriétaire d'un logement en cours d'achat, vous pouvez améliorer le confort de votre logement en réalisant des travaux d'économies d'énergie.

PERMANENCES	
Vendredi 10 Janvier 2025 de 10h à 12h à la Mairie D'Avenay-Val-D'Or	
Vendredi 14 Février 2025 de 10h à 12h à la Mairie de Dizy	
Vendredi 14 Mars 2025 de 10h à 12h à Tours sur Marne sur le parvis de la Mairie	

■ Distributeur de pain

La boulangerie Poulain sera fermée du samedi 15 février jusqu'au dimanche 2 mars inclus, **le distributeur ne sera donc pas approvisionné avant le mardi 4 mars.**

■ Propreté de la commune : ramasser les crottes de chien, c'est obligatoire !

Les déjections canines laissées sur la voie publique sont un véritable fléau pour la propreté et le bien-être de tous. Outre l'aspect désagréable, ne pas ramasser les crottes de son chien est un acte irresponsable et sanctionnable.



Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser après son animal **sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.**
La mairie est désormais équipée pour établir des procès-verbaux électroniques, facilitant ainsi la verbalisation des contrevenants.

Laisser des crottes sur les trottoirs et espaces verts présente un danger sanitaire, **en particulier pour les enfants et les autres animaux.** Elles peuvent contenir des parasites et bactéries responsables d'infections.

Agissons ensemble pour une commune propre et agréable !

Des sacs à déjections sont à disposition dans plusieurs points de la commune : place Pierre Cheval à côté du pressoir face à l'église, au chemin de la Grand-Terre, devant la Salle Henri Lagauche (Place Pol Baudet), et rue des Rommes près du cimetière communal.

Nous vous rappelons qu'il est également **interdit de laisser divaguer son chien sur la voie publique.**

Un chien fugueur s'expose à être capturé et conduit à la fourrière par des représentants de l'ordre public.

Pour la sécurité et le respect de chacun, il est donc recommandé que nos amis canins restent sur leur propriété et qu'ils soient tenus en laisse lors de leur promenade.

Merci à tous pour votre responsabilité et votre civisme !

■ Soutenez la restauration des églises d'Ambonay et Hautvillers

La restauration, fléchée par l'Etat, des églises Saint Sindulphe à Hautvillers et Saint-Réol à Ambonay, témoigne de l'engagement de la communauté de communes à préserver et transmettre un patrimoine riche d'histoire et de mémoire. Ces travaux, indispensables pour sauvegarder ces édifices d'exception, nécessitent un soutien collectif à travers le lancement de deux opérations de mécénat accompagnées par la Fondation du Patrimoine de Champagne Ardenne. En devenant mécène, chacun peut contribuer à la préservation de ces monuments, symboles d'un héritage culturel commun, et participer à leur mise en valeur pour les générations futures.

Vous souhaitez devenir mécène ou en savoir plus, contactez la Communauté de Communes à info@ccgvm.com ou faites un don sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/champagne-ardenne/presentation>

■ Suivi sanitaire de l'eau

En France, l'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent par les agences régionales de santé (ARS). Il est possible de visualiser les résultats des contrôles sanitaires grâce à un outil disponible sur le site du ministère de la Santé. Les résultats des différents contrôles sanitaires effectués sur l'eau potable du robinet en France sont disponibles par région sur le site du ministère de la Santé.

À l'aide de ce lien, <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>, vous pouvez cliquer sur votre région et renseigner le département et la commune qui vous concernent. Vous accédez à un bulletin de conformité et aux résultats d'analyses.

■ Les demandes d'urbanisme

Notre conseil municipal a récemment fait le choix d'adhérer au service commun « Autorisation du Droit des Sols » proposé par la Communauté de Communes. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025 l'agent instructeur de la CCGVM est en charge de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme après le dépôt de leur demande auprès de la mairie, jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Pour les habitants, rien ne change, puisque les dossiers en version papier ou numériques sont toujours à déposer à la mairie.

En savoir plus : <https://ccgvm.com/urbanisme/>

■ Calendrier des chasses en battue

Retrouvez ci-dessous les dates prévisionnelles de chasse autour de Champillon.

Pour Champillon / Dizy :

- samedi 1 février 2025
- samedi 15 février 2025
- vendredi 28 février 2025



Pour « La Malmaison » / Mutigny :

- dimanche 9 février 2025
- mercredi 19 février 2025
- mercredi 26 février 2025

■ L'agenda

- A partir du 12 février : La Pizza Champenoise revient un mercredi sur deux, sur le parking de la salle des fêtes à partir de 18h15.
- Samedi 15 février : Atelier couture, proposé par l'association Familles rurales de Champillon. Réservation obligatoire.
- Mardi 25 février : Réunion sur le Marché Aux Vins, en mairie, à 19h00.
- 14, 15, 16 mars : Marché aux Vins, salle Henri Lagauche.
- Dimanche 6 avril : Repas de la Commune pour les plus de 65 ans.
- Dimanche 18 mai : Loto de Familles Rurales, salle Henri Lagauche.